



Colmar, le

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JAN. 2002

CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
Sous-Direction Personnes âgées - Personnes handicapées
Tarification des Etablissements Sociaux

ARRETE N° ... Dis

02 - 00041

du

25 JAN. 2002

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2002
pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
de l'Association "Marguerite Sinclair" de Mulhouse**

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, modifiée notamment par les lois n° 78-11 du 4 janvier 1978 et n° 86-17 du 6 janvier 1986 en ses articles 26 et 27 ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45-1 ;

VU la circulaire DH AF 3/98 n° 459 du 22 juillet 1998 relative au double affichage francs/euros ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

La dotation globale de fonctionnement du **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association « Marguerite Sinclair » de Mulhouse**, est fixée, pour l'année 2002, à **47 071 Euros**.

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JAN. 2002

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la Commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	29 JAN. 2002
	Publication - Notification le	- 1 FEV. 2002



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
LE DIRECTEUR


Philippe JAMET

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général des Services


Philippe GALLI

Pour copie conforme
COLMAR, le - 4 FEV. 2002

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général des Services


Sophie DANTINGER